



RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

PROCÉDURE D'AFFECTATION APRÈS :

- LA PREMIÈRE TECHNOLOGIQUE
- LA PREMIÈRE PROFESSIONNELLE

Rentrée scolaire : septembre 2026

Votre enfant scolarisé (e)

- dans un lycée français à l'étranger
- dans un établissement de l'Union Européenne

AFFECTATION EN :

- ❖ TERMINALE TECHNOLOGIQUE
- ❖ TERMINALE PROFESSIONNELLE

En fin d'année scolaire, vous devrez transmettre **par mail ou par courrier postal**, à Monsieur le Recteur, à l'attention de Madame la Cheffe du Service Académique d'Information et d'Orientation, un dossier constitué de **LA TOTALITÉ** des documents suivants :

- Une demande d'affectation sur papier libre, comportant les coordonnées téléphoniques et/ou l'adresse e-mail du responsable légal.
- Les photocopies des trois bulletins scolaires de l'année 2025-2026, particulièrement celui du troisième trimestre comportant **la décision du conseil de classe**.
- L'exéat (certificat de radiation), délivré par l'établissement dans lequel était scolarisé l'élève.
- Pour les élèves mineurs : un extrait d'acte de naissance.
- Pour les élèves majeurs la photocopie de la pièce d'identité.
- Le justificatif de domicile dans l'académie de Guyane (photocopie d'une facture récente d'électricité, d'eau, quittance de loyer, bail), **obligatoirement à votre nom**.
- En cas de mutation : la copie de l'ordre de mutation.
- En cas de séparation ou de divorce : la copie du jugement établissant l'autorité parentale et fixant la résidence de l'enfant **ou** le cas échéant l'autorisation de scolarisation de l'autre parent et la copie de sa pièce d'identité.

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE TRAITÉ.

Les résultats et les notifications d'affectation vous seront transmis
dans nos meilleurs délais.

saio@ac-guyane.fr

Rectorat
Service Académique d'Information et d'Orientation
Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire
SAIO-MLDS

Route de Baduel – BP 6011
97306 CAYENNE CEDEX

Tel.: 0594 27 20 62